



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance
Du Lundi 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Alizé GALAND à Jacques DECHENAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

Votes exprimés

- Vote pour : 26
- Vote contre : 3
- Abstention : /

4 : Règlement intérieur des ATSEM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique en date du 23 mai 2022,

Vu l'avis de la commission « Budget, finances, personnel, affaires générales, police municipale » en date du 09 juin 2022,

Considérant que les ATSEM sont placées sous l'autorité du maire, s'agissant de leur situation administrative, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'école, s'agissant de l'exercice de leurs missions,

Considérant que cette spécificité ainsi que le caractère générique des missions fixées par le statut des ATSEM nécessitent qu'un document de référence permette de clarifier leur rôle et leur positionnement au sein de l'école,

Considérant que ce document de référence a pour effet de permettre une meilleure information des agents et également des enseignants et directeurs d'école sur le contenu et les conditions d'exercice des missions des ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 26 pour et 3 contre** Bernard RIONDET – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des ATSEM

Annexe(s) :

- Règlement intérieur ATSEM

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Le Maire,



Guy GENET